

## AVIS DE DELIVRANCE

CNR indique qu'il a été conclu le 6 novembre 2023, sous la référence 19216bis, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur la commune de Bollène, le tout figurant sur le plan de situation figurant ci-après.

Ce titre d'occupation a donné lieu à l'application de la dérogation au titre de l'article L2122-1-3 1° du CGPPP, le titre étant conclu pour l'exploitation d'un réseau de distribution publique d'eau potable.

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence 19216bis :

- [drm@cnr.tm.fr](mailto:drm@cnr.tm.fr),
- OU *Compagnie Nationale du Rhône - Direction Territoire (Rhône Aval) – 25bis chemin des rocailles 30400 Villeneuve lez Avignon.*

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du tribunal administratif de LYON.

Le présent avis a été mis en ligne le 04/04/2024.

Plan de situation :



